

Appel à projet 2027

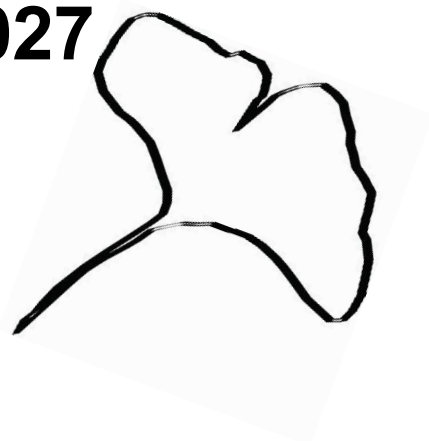
« Résonance »

no-made

à la

Villa Thuret

Antibes



Sur une proposition de no-made l'association*.

Organisation et commissariat : Marie Cagnasso / Christian Fulcheri

Dates : mai 2027 jusqu'en septembre 2027 (dates précises à définir).

Lieu : INRAe, jardins de la villa Thuret.

Cap d'Antibes. 90 chemin Gustave Raymond 06160 Antibes

La thématique retenue est « **Résonance** » qui s'inscrit dans une réflexion sur notre relation au vivant, théorie développée par le sociologue et philosophe Hartmut Rosa.

La résonance est une sorte de corde vibrante qui nous relie au monde et à l'autre. Elle offre une perspective optimiste quant à la capacité à penser la réussite de la vie individuelle et collective dans une époque où ce ressort qu'est l'accélération commence à se briser.

(Extrait d'un texte d'Hartmut Rosa, sociologue et philosophe)

Cette notion de Résonance contient le dialogue, la relation, l'échange, l'écoute et la transformation mutuelle entre les êtres et le monde

En 2018,2019 et 2023 la villa Thuret nous ouvrait son jardin pour nous y accueillir. Depuis lors l'envie était latente de reprendre humblement possession de ce bel écrin. Le mois de mai sera le signe d'un renouveau pour le jardin ou les végétaux en latence vont à nouveau s'activer.

Nous vous proposons donc de repartir ensemble pour entrer en

« Résonance ».

Cette notion de Résonance contient le dialogue, la relation, l'échange, l'écoute et la transformation mutuelle entre les êtres et le monde c'est pourquoi nous proposons aux artistes intéressés pour répondre à ce projet de ne plus être seul mais en **binôme**.

Le projet devra donc être une œuvre commune ou en symbiose et devra résonner avec les végétaux du jardin, la recherche scientifique, la botanique.

Ce sera deux univers qui se rencontrent et qui fusionnent.

Certains scientifiques peuvent être source d'inspiration par leurs travaux, leurs capacités à imaginer autre chose et leurs curiosités :

Francis Hallé pour la création des radeaux des cimes pour flotter au-dessus de la canopée.

Patrick Blanc qui est le créateur des murs végétaux.

Conditions générales :

Adhésion à l'association no-made pour l'année 2027 (30 euros)
(document en pièce jointe)

L'installation des œuvres devra se faire courant mai 2027

(les dates seront fixées ultérieurement)

Le jardin est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (entrée libre)

La désinstallation des œuvres devra se faire dans la semaine du xx octobre au xx octobre 2027.

L'INRAe :

Accueillera les artistes retenus et accompagnera dans la mesure de ses moyens techniques et humains les artistes et le groupe no-made pour la mise en œuvre de l'exposition et d'éventuels événements connexes.

Assurera la communication au sein de son réseau.

Le groupe no-made :

Accompagnera les artistes dans le jardin pour leurs installations.
S'engage à faire respecter le règlement intérieur du jardin.

[http : www6.sophia.inrae.fr/jardin_thuret/accueil des visiteurs /](http://www6.sophia.inrae.fr/jardin_thuret/accueil_des_visiteurs/)
Reglement-interieur

S'engage à ce que l'exposition et son installation ne nuise pas aux plantes, arbres, troncs, racines de l'ensemble du jardin botanique.(en cas de doute contacter Christian Fulcheri ou Robin Ardito (responsable du jardin).

Candidatures à envoyer simultanément sur christian.fulcheri@gmail.com
et mariecagnasso@hotmail.com

Date limite de candidatures : 30 novembre 2026

Date sélection : le 30 décembre 2026

Candidatures :

Dossier de présentation une description ainsi qu'un croquis ou image de l'œuvre.

Un cours texte expliquant la démarche du binôme d'artiste.

Les matériaux utilisés, les dimensions et le titre de l'œuvre.

Matériaux : certains matériaux pouvant nuire à l'intégrité du jardin seront proscris.

Lieux potentiels dans le jardin : tout le jardin, petite maison, salle vidéo (à valider car travaux ERP en cours), paillote...

Vernissage et rencontre avec les visiteurs : vernissage courant du mois de mai car les dates d'ouverture en week-end ne sont pas encore connues.

Assurance :

L'association no-made dispose uniquement d'une assurance responsabilité civile.

Les œuvres ne bénéficient pas d'une assurance.

Des événements et performances pourront avoir lieu pendant la durée de l'exposition.

Budget :

L'INRAe n'a pas de budget dédié aux artistes

Le groupe no-made n'a pas de budget spécifique mais certains frais pourront être étudiés. (Factures à l'appui)

La ville d'Antibes participe à la communication et au vernissage.

Contacts :

Marie Cagnasso (commissaire exposition) 0617948649 mail : mariecagnasso@hotmail.com

Christian Fulcheri : (commissaire exposition) 0650050395 mail : christian.fulcheri@gmail.com

Site no-made : www.no-made.net